

CONSEIL MUNICIPAL DECISIONS DES ELUS CE TRIMESTRE

REUNION D' OCTOBRE Elle a eu lieu le jeudi 20 octobre, à 21h, salle des délibérations de la mairie. La séance était publique et présidée par M. Alain DESCOUSSE, Maire,

Conseillers présents : Mmes, MM. DESCOUSSE Alain, BARRIEU Christiane, LAPEYRE Guy, RIVIERE Pascale, PETIT René, SOLANA-LASSALLE Maryline, BIAUTE Philippe, DESPAX Véronique, CLAVERIE Floriane, GUILLORY Laurence, DOZE, Marlène, LAURY Olivier, RAGARU Agnès.

Conseillers excusés : M. FIEFVET Guillaume, pouvoir à M. Philippe BIAUTE
M. PEYRET Jean-Jacques, pouvoir à M. Alain DESCOUSSE

Secrétariat de séance : Pour un co-secrétariat de séance, pour : 1 Mme RAGARU
Pour confier le secrétariat à Mme RIVIERE pour : 14 voix
Mme RIVIERE est désignée secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 21 septembre 2016 :

Vote : Contre 0, Abstention 1 (Mme Ragaru), pour 14

INFORMATIONS

Monsieur le Maire indique que le problème avec Salinis est résolu.

Monsieur le Maire fait part des remerciements des familles endeuillées :

- Famille MUSSET-RUATZ pour le décès de Mme Simone RUATZ
- Famille ROCAL-PERNA pour le décès de M. Pierre ROCAL

COMPTES RENDUS

Monsieur le Maire informe le conseil de l'avancement des travaux **Rue Saint Nicolas**. La reprise du pluvial de la Rue traversière et de la Rue chaude a été réalisée au cours de ces 4 premières semaines, et les travaux de la rue sont en ce moment au niveau de la maison Dupuy. Les travaux vont ensuite démarrer par le côté « porte de Vic » pour des raisons de pentes à respecter.

La mairie a reçu le devis concernant l'**esthétique du réseau électrique de la rue**, le montant s'élève à 4 169.33 €HT, et la participation de la commune sera de 2 918.53 €HT.

M. le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce projet qui vise à supprimer tous les câbles électriques traversant la rue, après que l'ensemble des propriétaires ont donné leur accord.

Vote : Contre 0, Abstention 1 (Mme Ragaru), pour 14

Concernant la **salle de judo**, les travaux ont pris du retard car l'entreprise de bâtiment a souhaiter faire établir une analyse de sol avant de commencer. Cette étude a été réalisée et a conclu à la nécessité de prévoir des micro- pieux pour servir d'appui à l'extension afin de ne pas s'appuyer sur les murs existants. Le coût de l'analyse de sol est de 2.500 € et le devis pour les micro- pieux s'élève à 10.500 €. Les micro- pieux devraient être réalisés début décembre.

M. le Maire présente le compte rendu du **diagnostic assainissement** qui a fait l'objet d'une réunion le mardi 18 octobre en présence de la police de l'eau et du Conseil Général.

Ce diagnostic a divisé l'assainissement les 6-7 kilomètres de réseau en 3 secteurs : bourg, quartier des Roses et Cardin- Rue de Bennwhir et conclut que le secteur de Cardin-Bennwhir est celui qui connaît le plus de problèmes avec un taux d'eaux claires de plus de 48 % ce qui prouve que de graves infiltrations se font sur cette partie du réseau. Le secteur du bourg avait un souci très localisé qui vient d'être résolu avec les travaux de pluvial de la Rue Saint Nicolas. Le pluvial d'environ 1000 M2 de toitures se déversaient dans le réseau d'assainissement. Sur le secteur de Roses pas de problèmes particuliers. La priorité la plus absolue sera d'installer une pompe de relevage au niveau de la salle de sports,

car le système actuel est déficient et qu'il faudra le renforcer en vue de l'installation d'Algéco pour réinstaller l'école primaire pendant la durée des travaux.

Il ressort de l'étude que, lorsque la question des eaux « parasites » aura été résolue, la station devrait pouvoir continuer à fonctionner avec seulement des aménagements légers.

Des travaux sur le réseau vont être engagés à partir de l'année 2017 en plusieurs tranches selon la nature des travaux nécessaires : changement de tuyaux, rechemisage..., et le montant de subventions attribuées.

M. Philippe BIAUTE fait le compte rendu de la réunion du **Secteur Intercommunal d'Énergie** de Vic Fezensac qui s'est tenu le 04/10/2016. La programmation 2016 prévoit de nombreux travaux sur la commune : renforcement du transformateur devant l'école, renforcement au lieu dit « Pioulet » vers la Petite Pierre, changement de transfo au « Hillon », sécurisation du lieu-dit « Laplace » et du lieu-dit « Labourdette » au niveau du Flamant. L'enveloppe de cette programmation est de presque 150.000 €, soit 40% des travaux réalisés sur le territoire du syndicat.

DELIBERATIONS

Salle de judo (n°50/2016):

Monsieur le Maire présente le plan de financement de la salle de judo :

Dépenses

- travaux 106 160 € HT
- micro pieux : 10 500 €
- maîtrise d'œuvre
et étude sol 10 340 €, soit 127.000 € de dépenses

Recettes acquises

communauté de communes :	5000 €
DETR :	26 500 €
Conseil régional :	5000 €
Conseil départemental	764 €
Fonds aide parlementaire	5000€

Recettes en cours d'instruction

- 20.000 € au titre des fonds du PETR (réunion pour défendre le projet le 21/10/2016)

Le solde en autofinancement de la commune. Ce projet devrait être subventionné à environ 50%.

Il demande au Conseil de se prononcer sur ce plan de financement :

Vote : Contre 0, Abstention 1 (Mme Ragaru), pour 14.

Convention de mutualisation de services personnels avec la communauté de communes (n°51/2016):

M. le Maire expose que la Communauté Cœur de Gascogne a demandé que soit signée une nouvelle convention de mutualisation de services personnel entre la commune et la communauté.

Mme Ragaru se demande s'il ne faudrait pas plutôt se situer dans le cadre d'une mise à disposition de personnel plutôt que dans le cadre d'une mutualisation de services personnels.

M. le Maire indique qu'il se renseignera auprès de la communauté mais demande au Conseil de prononcer :

Vote : Contre 1(Mme Ragaru), Abstention 0 ; pour 14

Virements de crédit budget communal 'n°52/2016) :

Mme Rivière indique qu'à la suite de la procédure de mise à disposition d'un agent d'animation auprès du Foyer Rural, il convient de facturer à ce dernier la charge salariale supportée par la Mairie pour ces heures. Le coût du 01/07/2016 au 31/12/2016 est estimé à 5 247 €, cette recette va être inscrite en recette au compte 6419 (remboursement sur salaires) et dans le même temps une dépense supplémentaire doit être inscrite au compte 6574 pour augmenter la subvention versée au Foyer Rural pour la même somme.

Vote de la subvention :

Vote : Contre 0, Abstention 1 (Mme Ragaru), pour 14

L'emprunt de 160.000 € conclu avec la Banque Postale prévoit une échéance au 01/12/2016 qui n'avait pu être prévue au stade du budget, il faut donc alimenter les comptes pour pouvoir rembourser 744 € d'intérêts et 1 686 € de capital.

La délibération modificative suivante est soumise au vote :

En dépenses de fonctionnement :

Compte 6574 subvention + 5.247 €
Compte 6611 intérêts + 744 €
Compte 022 dépenses imprévues – 744€

En recettes de fonctionnement :

compte 6419 remboursement salaires + 5247 €

En dépenses d'investissement :

Compte 1641 capital + 1686 €

Compte 020 dépenses imprévues – 1686 €

Vote: Contre : 0, Absentions : 0, Pour : 15

Virements de crédit budget assainissement (n°53/2016):

Mme Rivière indique que la somme prévue au budget de l'assainissement pour payer les études s'avère insuffisante, en raison de la non connaissance à ce moment là du coût de l'étude de diagnostic et des demandes supplémentaires faites au Cabinet Aqualis pour examiner le réseau de la Rue Saint Nicolas.

Il est proposé au conseil de modifier les prévisions budgétaires de la façon suivante :

Compte 203 études + 9500 €

Compte 2315 travaux en cours – 9500 €

Vote: Contre : 0, Absentions : 0, Pour : 15

Désignation d'un assistant au Maître d'ouvrage pour les travaux de l'école n°54/2016):

M. le maire indique au conseil qu'il souhaiterait que la commune bénéficie d'un appui pour préparer le dossier de consultation des maîtres d'œuvre et assurer le suivi du projet de l'école jusqu'au permis de construire. Il rappelle que les travaux de l'école doivent être menés dans un temps très contraint et qu'il est important de faire en sorte d'éviter toute erreur de procédure.

Mme Bourdallé consultée, propose d'effectuer ce suivi pour la somme de 9 267 € HT.

M. le Maire demande au conseil de se prononcer sur la signature de ce contrat.

Vote : Contre : 0, Absentions : 0, Pour : 15

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire indique que la prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le jeudi 24 novembre.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H29..



